

 <p>Services Publics CFE CGC</p>	<p>SERVICES PUBLICS CFE-CGC 15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS</p> <p>☎ 01.44.70.65.90 e-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org http://cfecgcfp.org/</p>
---	--

<p>Compte-rendu du rendez-vous salarial</p> <p>18/06/2018</p>

La fédération des services publics CFE CGC est représentée par Marie-Catherine HAON.

La réunion est présidée par M. DUSSOPT.

En introduction, M. DUSSOPT indique qu'il s'agit d'un moment important de dialogue social.

Le rendez-vous salarial a été avancé en juin à la demande des organisations syndicales, avant les arbitrages budgétaires. Il est essentiel d'avoir un temps de débat et de discussion.

Le rendez-vous salarial 2018 présente 2 particularités :

- Le calendrier de mise en œuvre de PPCR sera respecté, ce qui revient à accorder une revalorisation sans précédent dans l'histoire récente de la fonction publique, de l'ordre de 520 euros par an pour un agent de catégorie C, de 800 euros pour un catégorie B et de 1200 euros pour un catégorie A.
- Le rendez-vous salarial intervient au carrefour de plusieurs cycles de concertation (4 chantiers prioritaires annoncés par le Premier Ministre le 01/02/2018 à l'issue du 1^{er} CITP).

M. DUSSOPT propose qu'un 1^{er} tour de table soit effectué, ensuite la DGAFP fera un point sur les engagements pris par M. DARMANIN lors du précédent rendez-vous salarial, enfin M. DUSSOPT annoncera les pistes retenues au titre de l'année 2019.

Tour de table des organisations syndicales :

Les organisations syndicales ont fait part de leur surprise quant au déroulement de cette réunion, qui ne commence pas par des annonces sur le contenu du rendez-vous salarial.

Elles ont rappelé les mesures négatives prises à l'encontre des agents publics (gel du point d'indice, jour de carence, augmentation de la CSG, report de PPCR).

Elles demandent unanimement une mesure de revalorisation générale de la valeur du point d'indice et la suppression du jour de carence.

Intervention de la CFE CGC :

Monsieur le Ministre,

Après une année blanche en termes de mesures indiciaires et indemnitaires, qu'il s'agisse du gel du point d'indice ou du report de la mise en œuvre de PPCR, après le rétablissement du jour de carence, après la compensation a minima et de facto dégressive de la hausse de la CSG, la fédération des services publics CFE CGC espère qu'enfin le Gouvernement entendra et prendra en compte la déception et le mécontentement des agents publics.

Depuis un an, le Gouvernement semble en effet laisser pour compte 1 actifs sur 5.

Les agents publics subissent depuis un an des attaques sans précédent à l'encontre de leur statut, qu'il s'agisse de leur pouvoir d'achat, de leur déroulement de carrière, de leur situation individuelle, de leurs droits et garanties ou des services publics au sein desquels ils travaillent.

Au-delà de signes forts que les agents publics espèrent légitimement, ils attendent surtout, pour reprendre vos propres termes, un « nouveau contrat social » entre le Gouvernement, les employeurs, les agents publics et leurs représentants.

Un contrat social fondé sur la confiance vis-à-vis des agents publics, qui ne méritent pas d'être stigmatisés et malmenés comme ils le sont depuis un an.

Un contrat social fondé sur un dialogue social sincère, réel et constructif entre le Gouvernement et les représentants élus des personnels, en lieu et place des conditions dans lesquelles se déroulent actuellement les réunions d'information.

Un contrat social fondé sur la reconnaissance du travail et de l'engagement des agents publics, reconnaissance qui passe notamment par la mise en œuvre de véritables déroulements de carrière et par des rémunérations à la hauteur de l'investissement des agents et de leur contribution à la bonne marche des services publics.

La fédération des services publics CFE CGC a déjà été amenée à le dire à plusieurs reprises, et nous le répétons une fois encore aujourd'hui, il n'est pas possible de mettre en œuvre une réforme sans précédent de la fonction publique, une « transformation de l'action publique » pour reprendre vos termes, sans les agents publics ... il faut prendre conscience qu'une telle transformation ne pourra pas réussir contre les agents publics.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre, d'engager une autre politique en faveur des agents publics, une politique qui change de paradigme, qui prenne en compte les atouts et les richesses de la fonction publique et des services publics, une politique qui prenne en compte les agents publics, dans leur diversité et dans leur réalité, qui les accompagne et qui reconnaisse leur travail et leur engagement à leur juste valeur.

Intervention du représentant des employeurs territoriaux :

Les employeurs territoriaux attendent une stabilisation des dispositifs PPCR et RIFSEEP et leur évaluation afin d'avoir une vision durable des dépenses publiques.

Ils se réjouissent de l'abandon de la décorrélation du point d'indice.

Ils demandent une évaluation de la compensation de la hausse de la CSG.

Intervention du représentant des employeurs hospitaliers :

Dénonce un sous-financement des hôpitaux publics et demande que des moyens d'action soient redonnés.

Intervention de M. DUSSOPT :

Indique sur la méthode que le rendez-vous salarial a été avancé en juin à la demande des organisations syndicales mais que tous les arbitrages budgétaires ne sont pas rendus. Il sera donc nécessaire de programmer une autre réunion à la rentrée pour évoquer les mesures qui seront effectivement inscrites au PLF 2019.

La DGAFP diffuse un PPT qui sera transmis ultérieurement aux participants.

Un point est fait sur 4 thématiques abordées par M. DARMANIN lors du rendez-vous salarial 2017 :

- Compensation de la hausse de la CSG : les textes ont été publiés fin 2017 et une circulaire d'application a été diffusée en début d'année.
- GIPA 2017 : les textes sont sortis avant la fin de l'année 2017.
- PPCR : tous les textes d'application de cet accord ont été pris et publiés, sauf 8 textes en FPE et 2 pour la FPH, qui devraient l'être très prochainement.
- Autres chantiers :
 - Frais de mission : des groupes de travail se sont tenus, une concertation a eu lieu ;
 - Protection sociale complémentaire : un rapport a été demandé à l'IGF l'IGA et l'IGAS ;
 - CAP 2022 : des réunions de suivi ont été organisées.

Mesures 2018-2019 :

- Ouverture d'une négociation pour un nouvel accord sur l'égalité professionnelle (qui pourrait contenir des indications fortes en matières salariale),
- Ouverture du chantier sur la protection sociale complémentaire au cours du 2^e semestre,
- Mesures correctrices ponctuelles dans le PLF 2019 pour certaines situations particulières de non compensation de la hausse de la CSG (notamment pour les agents ne touchant pas ou peu de primes),
- IK vélo : chantier à ouvrir dans le cadre du projet de loi « mobilité »,
- Mesures salariales 2019 :
 - Mise en œuvre de PPCR,
 - Revalorisation des frais de mission, notamment en matière d'hébergement,
 - GIPA 2018.
- Ouverture de deux nouveaux chantiers :
 - Monétisation des CET (revalorisation des montants accordés en cas de rachat de jours et abaissement du plafond à 15 jours) cette mesure en concernerait pas la FPH (discussion séparée sur les moyens accordés à l'hôpital).
 - Réflexion sur l'aide à l'installation dans les zones tendues et dans les quartiers prioritaires (accès au logement intermédiaire).
- Pas de revalorisation du point d'indice en 2019 (« coût collectif trop important pour un avantage individuel trop faible »).

Interrogé par les organisations syndicales, M. DUSSOPT a indiqué que la rémunération des contractuels serait vue par ailleurs, dans le cadre des discussions du chantier n°2.

M. DUSSOPT justifie le maintien du gel du point d'indice en raison du coût de cette mesure et rappelle que cette mesure concerne à 46% l'Etat et pour le reste les employeurs territoriaux et hospitaliers.